



NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 12 septembre 2025

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, VINCENT Denise

Étaient excusés : JOUANNY Michèle (pouvoir à DEUIL Florence), SAUNIER Jean-Marc

Étaient absents : VENERA Christophe, BERARD Guy

DEUIL Florence a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025/52 : Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) 2024

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2224-5, Monsieur le Maire rappelle l'obligation de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération sont transmis dans un délai de 15 jour par voie électronique au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement, le SISPEA (Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement www.services.eaufrance.fr.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de la commune de Mizoën, tel qu'annexé à la présente.

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site internet www.services.eaufrance.fr.

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture : **22 SEP. 2025**
Date de publication :

